

Charte d'attribution

Les engagements d'Orne Habitat



UN ACCUEIL PERSONNALISÉ DE QUALITÉ

01

Je bénéficie d'un accompagnement adapté et personnalisé.

UN CIRCUIT D'ATTRIBUTION CLAIR ET ÉQUITABLE

02

J'en connais les étapes et les règles.

MES ENGAGEMENTS

03

Je donne à mon bailleur une information fiable et complète.

LE RESPECT DE MES DONNÉES PERSONNELLES

04

Elles restent confidentielles et je suis informé sur leur traitement.

01

Un accueil personnalisé de qualité

Orne Habitat s'engage à m'accompagner dans mon projet.

- Mon chargé de clientèle m'aide à remplir le formulaire de demande de logement et facilite mes démarches par le dépôt et l'accès en ligne de ma demande de logement partagée.
- Il me propose un entretien découverte pour mieux connaître mes souhaits et mes besoins.
- Il m'apporte des réponses sur le déroulement du processus d'attribution, les conditions d'accès au parc locatif social ainsi que la localisation et les caractéristiques du patrimoine correspondant à mes souhaits.

Orne Habitat est attentif à ma situation.

- L'Office me garantit un examen personnalisé pour une solution adaptée à mes besoins.
- En cas de besoins particuliers, je peux bénéficier d'un logement adapté à la perte de mobilité (PMR) ou à mon âge (logement labellisé HSS® pour les seniors).

En cas d'évolution de ma situation.

Orne Habitat tient à faciliter les mutations internes conformément aux engagements pris dans ses orientations d'attributions lorsque ma situation familiale, financière et de santé évolue.



02 Un circuit d'attribution clair et équitable

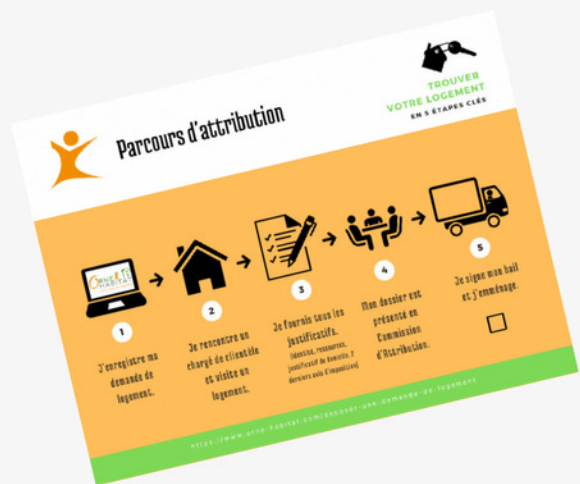
Les étapes de la demande de logement à l'attribution (découvrez le parcours illustré en cliquant sur l'image ci-contre).

- J'enregistre ma demande sur le site www.demandelogement61.fr.
- Orne Habitat me propose de visiter un logement adapté à mes besoins et correspondant à ma demande.
- Je complète mon dossier des pièces justificatives.
- Si le logement me plaît et que mon dossier est complet, il est présenté en Commission d'Attribution des Logements (CAL).
- Je reçois un courrier de la décision prise avec le motif si l'attribution m'est refusée ou mon rang s'il y avait plusieurs candidats.
- Si je suis en rang 1 et toujours intéressé, j'indique mon accord dans un délai de 10 jours suite à la décision de la CAL.
- L'attribution du logement est organisée par mon chargé de clientèle. Un rendez-vous de signature du contrat de location et l'état des lieux entrant sont fixés.
- J'emménage dans mon logement.
- Si à l'issue de la CAL, je suis en rang 2 ou plus, je continue de chercher un logement avec l'aide de mon chargé de clientèle ORNE HABITAT.

Orne Habitat garantit un traitement équitable dans l'attribution des logements

Le règlement intérieur et les orientations d'attributions sont consultables sur le [site internet d'Orne Habitat](http://www.demandelogement61.fr). Ces orientations guident les décisions des CAL et définit les critères de priorité des attributions en tenant compte des enjeux de mixité sociale sur les territoires. Les publics prioritaires en cliquant sur l'image ci-contre.

Chaque demande de logement et ses pièces justificatives est automatiquement partagée avec les bailleurs sociaux présents dans le département.



03 Mes engagements en tant que demandeur

Je fais confiance à ORNE HABITAT afin de permettre à ses équipes de traiter ma demande et de m'accompagner dans ma demande de logement.

- Je m'engage à signaler tout changement dans ma situation auprès d'Orne Habitat ou sur le site interne de saisie en ligne : changement de situation familiale, professionnelle, besoins ou souhaits en logement, ...
- Je m'engage à fournir des informations fiables et exhaustives.



04 Le respect de mes données personnelles

Mes droits et ma vie privée sont respectés.

- Les données et informations personnelles que je communique à ORNE HABITAT sont traitées dans le respect de la confidentialité et de la réglementation en vigueur.
- J'ai le droit d'accéder à mes données et de demander leur rectification, conformément aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à tout moment.

